



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice.

La question de la réinsertion des personnes condamnées reste aujourd'hui une problématique centrale dans la politique pénale et sociale du Luxembourg. Le casier judiciaire, bien qu'outil administratif essentiel, est souvent perçu comme un obstacle à la réintégration, à l'accès à l'emploi ou au logement. Il en résulte une stigmatisation prolongée, même après que la peine a été purgée. Dans ce contexte, les mécanismes de réhabilitation de droit et de réhabilitation judiciaire, prévus par le Code d'instruction criminelle, jouent un rôle important pour restaurer les perspectives sociales et professionnelles des personnes concernées.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes :

- Combien de réhabilitations de droit ont été enregistrées au cours des cinq dernières années ?
- Pour quels types de condamnations ces réhabilitations ont-elles été accordées ?
- Combien de demandes ont été rejetées et pour quels motifs ?
- Des recours ont-ils été introduits contre ces décisions ?
- Combien de demandes de réhabilitation judiciaire ont été introduites pendant la même période ?
- Combien de demandes ont été acceptées et combien ont été rejetées ?
- Quelles sont les raisons principales retenues pour justifier les refus ?
- Madame la ministre estime-t-elle que la procédure de réhabilitation judiciaire est aujourd'hui suffisamment connue et utilisée ?
- Madame la ministre estime-t-elle que le cadre juridique actuel de la réhabilitation reste adapté aux enjeux contemporains de réinsertion ? Des réformes du régime applicable sont-elles envisagées ou en cours d'étude ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député